



juin 2018

CHIFFRES RECORDS AUX DÉPENS DE L'HYGIÈNE (DE LA SÉCURITÉ ET DES SALAIRES)



Le respect des règles d'hygiène est essentiel dans la vie courante mais plus encore dans le travail.

Les mesures d'hygiène sont assez simples à mettre en œuvre et permettent de limiter les risques d'apparitions de maladies professionnelles.

L'hygiène au travail, la propreté des locaux reflètent l'image de marque de l'établissement, participent à la satisfaction des salariés et contribuent à la qualité de l'accueil.

L'hygiène au travail repose à la fois sur des obligations de l'employeur et sur des comportements individuels.

Selon l'article R4228-1 du Code du Travail, **l'employeur doit mettre à disposition de ses salariés les moyens d'assurer leur propreté individuelle.**

Les salariés doivent avoir à disposition des moyens pour assurer leur hygiène, vestiaires, toilettes, lavabos, douches et des moyens d'essuyage ou de séchage appropriés (articles R4228-7 à 9 du Code du Travail)

Les cabinets d'aisance doivent être au nombre de 2 pour 20 femmes et il y doit y avoir 1 cabinet et 1 urinoir pour 20 hommes.

L'effectif présent dans l'entreprise en additionnant les embauchés, les intérimaires, le personnel de l'ESAT et les intervenants extérieurs est proche de 180 personnes.

Le vestiaire hommes est équipé de 2 urinoirs, 3 toilettes et 3 douches. La maintenance est équipée d'une toilette (l'urinoir et la douche sont condamnés). Les expéditions sont équipées d'1 douche et de 2 toilettes dont 1 est dédié aux chauffeurs. Le vestiaire femmes est équipé de 2 toilettes, 1 lavabo indépendant et 3 douches.

Pour les bureaux, nous avons 2 toilettes femmes et 2 toilettes hommes. Au quotidien, il y a une vingtaine d'hommes dans les bureaux et une quinzaine de femme.

Pour l'accueil des visiteurs, nous avons 1 toilette homme et 1 toilette femme.

Il est normal d'uriner 6 à 8 fois par jour. 420 pipis répartis sur l'essentiel sur 7 toilettes ou urinoirs, ça fait 60 pipis dans un même toilette par jour !

Et le patron estime qu'un nettoyage par jour est suffisant !

Les hommes devraient avoir à disposition le double de toilettes et d'urinoir dans notre usine.

Les toilettes, les urinoirs nous rappellent tout au long de la journée par l'odeur tenace qui en émane l'usage que nous en faisons.

Dans les toilettes du vestiaires hommes, l'essuie-mains en tissu du dévidoir finit en fin de journée par traîner au sol. Il n'est pas du tout adapté au nombre de salariés en faisant l'usage.

Les cabinets d'aisance féminins ne sont pas équipés de sachet pour recueillir les garnitures féminines.

Les interrupteurs, les poignées de porte, les micro-ondes relèvent les empreintes de chacun chaque jour à chaque utilisation de chacun. Les micro-ondes, les réfrigérateurs portent eux aussi les stigmates des utilisations de chacun.

La CGT dénonce les conditions d'hygiène depuis de nombreux mois
 (tract du 14/06/2017, courrier du 26/06/2017, du 29/08/2017, du 30 octobre 2017,
 du 27 mars 2018, communiqué du 12 avril 2018)
et continuera de le faire jusqu'à ce que le patron agisse.

Le patron a fait faire des travaux de rénovation de notre réfectoire. Il est tout beau tout neuf avec des couleurs actuelles. Son équipement est toujours aussi minimaliste : 4 micro-ondes, 2 frigos Top et un évier. Les micro-ondes ne sont pas nettoyés quotidiennement. Les frigos ne sont pas nettoyés mensuellement. L'évier n'est pas pourvu de liquide vaisselle et d'éponge. Le patron nous oppose l'argument d'un renouvellement trop fréquent et d'un coût engendré trop élevé car nous ne serions pas des personnes responsables et certains d'entre nous seraient susceptibles de subtiliser l'éponge ou le liquide vaisselle à disposition ! Le patron refuse de considérer l'usage intensif des équipements dû à la fréquentation du réfectoire par la plupart d'entre nous.

Le nettoyage des instruments de travail (claviers, souris, combinés téléphoniques, machines et équipements bureautiques, meubles de bureaux) est inexistant. Ils devraient être régulièrement nettoyés et désinfectés. Le personnel de bureau n'a, par exemple, pas de matériel à disposition ou en quantité adaptée pour procéder à un nettoyage quotidien ou hebdomadaire.

Le patron a opté pour l'externalisation du service de nettoyage de notre entreprise à des fins économiques. Les économies nous les voyons au quotidien !

Les équipes de ménage ne sont pas autorisées à circuler librement dans notre entreprise car elles n'en sont pas salariées ! Elles doivent respecter un plan de nettoyage dans un temps record avec le minimum de matériel de renouvellement ou de nettoyage. Elles sont elles aussi exploitées, mal payées et en sous effectif par rapport à la tâche à accomplir.

La CGT vous l'assure, le seul responsable du manque d'hygiène dans nos ateliers, dans nos bureaux, dans nos cabinets d'aisance, dans nos lieux de repos est le taulier !



2,5 MILLIARDS DE PERSONNES
N'ONT PAS DE TOILETTES



La CGT exige l'embauche d'une équipe de nettoyage interne présente en journée, gérant la totalité de l'entretien de l'entreprise notamment assurant le nettoyage par rotation de nos cabinets d'aisance, des tables et des micro-ondes du réfectoire après chaque pause casse-croûte et 2 fois pendant la pause déjeuner de 11h45 à 14h et avant la prise de poste du soir.

Le patron nous oppose des arguments économiques dès que qu'il s'agit de s'engager sur l'hygiène et la sécurité contrairement aux engagements pris dans les documents officiels sur notre politique d'entreprise. La CGT rappelle que le chiffres d'affaires 2017 était de 44 481 500€ contre 39 350 325€ en 2013, soit plus de 13% d'augmentation de chiffres d'affaires. Il peut bien essayer de mettre en scène La peau de chagrin d'Honoré de Balzac en décourageant nos clients par des augmentations tarifaires exorbitantes et une baisse de la qualité de nos produits finis. Il peut bien essayer de nous faire vivre les conditions de travail de Germinal d'Emile Zola.

La CGT sera toujours là pour dénoncer ces méthodes abjectes !

LA CGT VOUS L'ASSURE LE SITE DE SAINT-QUENTIN SE PORTE BIEN !

Le groupe Ondulys se porte à merveille et vient de s'agrandir en acquérant les sites de Miribel dans l'Ain et de Croisy en Savoie. il est même probable qu'Ondulys se porte acquéreur de 2 autres sites en France !

Quant au groupe VPK Packaging, tout va bien pour lui également. Le site de Limerick en Irlande va être agrandi et équipé d'une mezzanine, du système de manutention Minda et d'un espace de stockage WIP. Le site d'Halden en Norvège va être équipé d'un HBS soit 15 millions d'euros d'investissement. Une machine à papier a été convertie sur le site d'Oudegem en Belgique pour améliorer sa capacité de production. Une nouvelle machine à papier serait en cours d'acquisition pour le site Blue Paper de Strasbourg. Le groupe VPK Packaging va investir 10 millions d'euros supplémentaires pour l'expansion du site de Radomsko en Pologne.

Pour nous contacter :

cgtondulys02@gmail.com - 06.49.85.64.53 - Facebook : Cgt Ondulys Aisne

Tous les salariés, même non imposables, bénéficient d'un crédit d'impôt de 66% pour les cotisations syndicales.

Exemple, pour une cotisation de 10€ mensuels, il n'en coûtera à l'adhérent que 3€40.

Le montant moyen de la cotisation syndicale mensuel s'élève à 1% du salaire net. Tu es libre de choisir de cotiser plus ou moins.